

l'époque où l'honorable Mackenzie King dirigeait le gouvernement; je ne sache pas qu'il ait fait preuve d'une telle courtoisie à l'égard des Canadiens d'expression et de culture françaises.

Au cours de la présente session, le gouvernement conservateur a fait droit à une revendication des Canadiens français, revendication qui a eu ses échos en cette Chambre au cours de chaque session depuis une décennie. Je veux parler des chèques bilingues. Même lorsque le premier ministre du Canada était un compatriote de chez nous, cette demande raisonnable des nôtres, fut toujours rejetée avec arrogance et dédain. Certains éditorialistes qui avaient soutenu cette requête ont poussé l'indécence jusqu'à dire que cette mesure du gouvernement conservateur était: «Trop peu et trop tard». Si l'on songe aux luttes menées dans le passé, cette victoire n'est pas «trop peu»; de plus, elle présage sans aucun doute d'autres mesures depuis longtemps préconisées. «Trop tard»? Monsieur le président, il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Un autre point que je voudrais signaler, et je veux à ce moment-ci rendre un hommage particulier à l'honorable secrétaire d'État (M. Dorion), mon voisin; depuis que le député de Bellechase a assumé la direction du secrétariat d'État, toutes les formules imprimées à l'Imprimerie nationale sont rédigées dans les deux langues.

Monsieur le président, tous les Canadiens savent ce que le gouvernement actuel a fait. D'ailleurs, les conservateurs du Québec, longtemps calomniés par les libéraux, sont fiers aujourd'hui de comparer les réalisations du gouvernement conservateur actuel à celles des gouvernements précédents.

Quelle est ma position personnelle face au mouvement séparatiste? Je le dis avec franchise—avec toute la franchise dont je suis capable—je ne suis pas séparatiste. D'ailleurs, si je l'étais, je crois que ma place ne serait pas ici.

En premier lieu, je ne suis pas convaincu que le séparatisme apporte une solution à nos problèmes. Bien que j'appuie avec ardeur mes compatriotes qui, de bonne foi, travaillent à améliorer le sort des nôtres, j'estime que la sécession marquerait le début de difficultés insurmontables pour nous et, du même coup, la fin du Canada, qui serait vite englouti par la puissante vague d'américanisme.

Donc, si nous n'avons rien à gagner, si nous avons tout à perdre advenant une telle éventualité, réglons une fois pour toutes nos différends et rappelons-nous bien cette splendide pensée que le maréchal Pétain livrait à ses compatriotes aux heures sombres de la

guerre, soit en 1941. Voici ce que disait Pétain:

La première loi du patriotisme est le maintien de l'unité de la patrie. Si chacun prétendait se faire une idée particulière de ce que commande le devoir patriotique, il n'y aurait plus ni patrie, ni nation.

Je propose cette pensée d'un grand soldat à la méditation de tous les Canadiens. J'invite mes concitoyens de langue française à accepter tous les sacrifices pour assurer le maintien de notre langue, de nos traditions et de notre culture. Cependant, j'ai la ferme conviction que ces dons précieux peuvent être adéquatement protégés dans les cadres de la Confédération.

Travaillons tous à la grandeur de la patrie canadienne. Comme on l'a déjà dit, «l'unité dans la diversité»; tel doit être notre mot d'ordre.

Gardons jalousement notre entité distincte, développons notre culture particulière et exigeons, de part et d'autre, le respect intégral de nos droits et prérogatives. Si nous voulons que la Confédération vive et qu'elle grandisse, sachons nous comprendre mutuellement.

Monsieur le président, voici maintenant les suggestions que je veux faire en toute bonne foi. Nul doute que si elles sont mises en application,—et je souhaite qu'elles le soient—mes compatriotes se sentiraient beaucoup plus à l'aise dans la Confédération et ils chercheront à la protéger plutôt qu'à la combattre. Mes suggestions, au nombre de dix, sont les suivantes:

1. Que le mandat de cinq ans des gouverneurs généraux ne soient pas renouvelables, afin que les titulaires de ce haut poste soient alternativement des Canadiens de langue française et de langue anglaise.

2. Qu'un sous-ministre conjoint et associé de langue française soit nommé à chaque ministère du gouvernement fédéral.

3. Puisqu'il est de tradition que les Canadiens anglais de la province de Québec soient représentés au sein du cabinet fédéral par un ministre de langue anglaise, les Canadiens français des autres provinces devraient avoir ce même privilège, et le cabinet devrait toujours compter un ministre de langue française venant d'une des autres provinces du Canada.

4. Que toutes les affiches, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des édifices fédéraux soient bilingues, quel que soit l'endroit où ces édifices sont situés.

5. Que la Commission du service civil soit composée de membres parlant les deux langues et qu'elle n'exige pas, pour occuper des emplois dans la province de Québec, que le candidat possède l'anglais si elle n'exige pas,